



## **Avis de la CLE sur le projet de renouvellement de la carrière Kernevez-Bras située sur la commune de Plounevez-Lochrist**

***Bureau de CLE du 17 octobre 2023***

### **Contexte :**

- En date du 06 septembre 2023, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Léon-Trégor a été officiellement saisie pour donner un avis sur le projet de renouvellement de Kernevez-Bras située sur la commune de Plounevez-Lochrist.
- Le 28 septembre 2023, les techniciens du SAGE Léon-Trégor et du Syndicat Mixte de l'Horn (SMH) et le vice-président du SMH, ont visité le site de la carrière en présence du porteur de projet Carrières Lagadec.
- Le Bureau de la CLE s'est réunie le 17 octobre 2023 afin de donner un avis sur la compatibilité du projet avec les documents du SAGE Léon-Trégor (PAGD et Règlement). Le porteur de projet est venu présenter le projet d'extension au cours de ce Bureau. L'avis sera communiqué aux membres de la CLE lors de la prochaine séance plénière.
- En amont du Bureau de la CLE, les membres du Bureau de la CLE, ont visité la carrière en présence du porteur de projet.

### **Avis de la CLE :**

Au vu des éléments du dossier transmis à la CLE dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale et de la présentation du porteur de projet en Bureau de la CLE, il conviendra pour l'exploitant de :

- Contrôler les débits de rejets issus de la carrière en respectant les normes de qualité physico-chimiques.
- Préciser l'impact du rejet en période d'étiage en indiquant le rapport de dilution entre le rejet et le cours d'eau récepteur (ruisseau du Kerrus).
- Eaux souterraines :
  - D'informer des mesures d'évitement de diffusion des eaux de fouille dans les nappes et du risque d'assèchement des ruisseaux présents par bouleversements hydrogéologiques.
- Eaux superficielles :
  - De réaliser des analyses trimestrielles sur le paramètre « pH » en amont et en aval du site et au niveau du point de rejet ;
  - De réaliser des analyses trimestrielles sur le paramètre « Matières en Suspension (MES) » en amont et en aval du site et au niveau du point de rejet ;

- De réaliser des analyses trimestrielles sur le paramètre « Demande Chimique en Oxygène (DCO) » en amont et en aval du site et au niveau du point de rejet ;
- De réaliser des analyses trimestrielles sur le paramètre « Conductivité » en amont et en aval du site et au niveau du point de rejet ;
- De réaliser des analyses trimestrielles sur le paramètre « Hydrocarbures Totaux (HCT) » en amont et en aval du site et au niveau du point de rejet ;
- De préciser le protocole mis en œuvre en cas de pollution du milieu aqueux par dispersion de produits, en particulier les matières en suspension.
- D'améliorer le tamponnage des eaux en redimensionnant le système de bassin tampon afin de diminuer l'impact des eaux d'exhaure sur les milieux aquatiques.

➤ Impact sur la biodiversité :

- Une mosaïque de végétation herbacée et boisée s'est développée en l'absence d'extraction dans la carrière, ce qui a permis de créer une trame verte dans le paysage. Il est conseillé de maintenir au possible les habitats notamment boisés autour de la carrière et hors des chemins d'accès afin de maintenir cette trame.
- L'installation de nichoirs à chauve-souris à la reprise de l'exploitation de la carrière semble judicieuse pour maintenir les habitats.
- Le Triton palmé, qui est une espèce protégée, a été identifié dans une mare qui servira de réceptacle des eaux d'exhaure. Les amphibiens auront tendance à rechercher d'autres milieux similaires. L'entretien de ces zones doit se réaliser hors période de reproduction du Triton et autres amphibiens, c'est-à-dire début février jusqu'à fin août globalement. La période habituelle de curage est celle des basses eaux d'été et d'automne.

➤ Impact sur la Prise d'eau de Ty Plat :

- De réaliser un suivi de battement des eaux du captage (se rapprocher de la commune de Plounevez-Lochrist qui est maître d'ouvrage de ce captage)
- En cas d'extension, au vu de la proximité de la prise d'eau souterraine de Ty Plat, il sera préconisé de réaliser une étude hydrogéologique spécifique pour démontrer que l'exploitation n'impacte pas le captage souterrain. En effet, la prise d'eau de Ty plat fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique.

➤ De réaliser un bilan environnemental annuel comprenant les points suivants et de le communiquer à la CLE :

*Il conviendra à l'exploitant de venir présenter en instance de CLE annuellement (Bureau, plénière, commission thématique) une synthèse de ce bilan annuel.*

- Les données physico-chimiques trimestrielles (paramètres PH, MES, DCO, conductivité, HCT) amont-aval du cours d'eau récepteur (ruisseau du Kerrus) ;
- Les données physico-chimiques trimestrielles (paramètres PH, MES, DCO, conductivité, HCT) au niveau du point de rejet du site ;
- Les données issues de l'Indice Multimétriques MacroInvertébrés (I2M2) réalisé en amont et en aval du cours d'eau récepteur (Kerrus). *Cet indice remplace l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN). L'I2M2 sera réalisé tous les 5 ans sur le cours d'eau du Kerrus où se jette le ruisseau ;*
- Une synthèse du suivi de battement des eaux du captage Ty-Plat ;

- Une synthèse des mesures mises en œuvre pour limiter l'impact de l'exploitation sur la biodiversité ;
- Une présentation du dispositif retenue pour l'amélioration du tamponnage des eaux.

**Sous réserve du respect des préconisations, il est proposé que la CLE émette un avis favorable sur ce dossier.**

M. Guy PENNEC  
Président de la CLE du SAGE Léon-Trégor

